

# Information

## mairie de SAINT-CHINIAN Service CNI/PASSEPORT



### Changements organisationnels

afin de maintenir un service de qualité pour tous

Les permanences du **mercredi sans rdv** seront uniquement dédiées aux urgences avec justificatifs uniquement pour les cas suivants :

- Urgences professionnelles (attestation de l'employeur ou lettre de mission), familiales (ex : certificat de décès) ou médicales (courrier d'un médecin) ;
- Voyages dans le mois en cours (réservation du billet d'avion obligatoire);
- Dépôt de demande suite un vol de documents.

Je vous saurai gré de bien vouloir inciter vos administrés :

- à consulter le site de la commune et
- à venir avec des dossiers complets.

**Pour rappel**, le service sera ouvert :

**Sur rendez-vous du lundi au vendredi**

**de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16h 30**

**Sans rendez-vous**

pour les urgences et limité à 40 tickets, les

**mercredis de 7 h 00 à 12 h 00.**

**Le mercredi, les usagers seront obligés de présenter les pré-demandes remplies sur internet et non les dossiers Cerfa cartonnés.** Le cas échéant, nous ne pourrons pas instruire leurs demandes.